

DELIBERATION N° 20_58

L'an deux mille dix-vingt, le six février à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : DEMANDE SUBVENTION
ESPACE CO WORKING**

Date de la convocation : le 30 janvier 2020

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Votants : 31</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 27 Contre : 3 Abstention : 1</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; Patrick FALCON, Martine MACHON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Jean Louis MONIN, Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Évelyne LABRUDE à Cédric MOREL – Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence économie de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT le projet d'extension du pôle tertiaire et de création d'un espace coworking présenté en conseil informel.

CONSIDERANT que le conseil communautaire réuni le 5/12/2019 a délibéré en faveur du plan de financement présenté.

RAPPELANT que la Région dans le cadre du Contrat Parc, porté par le Parc naturel régional de Chartreuse, finance à hauteur de 70% des dépenses d'investissement liées à l'aménagement, l'agencement, l'équipement informatique et la signalétique de l'espace de coworking selon plan de financement présenté en séance.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ.

- **AUTORISE** le Président à solliciter les financeurs conformément aux plans de financement ci-dessous.

Dépenses en €		Recettes en €	
Travaux aménagement interieur agencement	30 100,00	Région / Contrat Parc	56 000,00 €
Mobilier	41 000,00	Communauté de communes Cœur de Chartreuse	24 000,00 €
Materiel de reprographie	4 208,00		
Materiel informatique	1 540,00		
Signalétique	3 200,00		
Total dépenses HT	80 048,00		
Base subventionnable HT	80 000,00	Total recettes	80 000,00 €

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 13 février 2020,

Le Président
Denis SEJOURNE

